



INFOS

30 JUIN 2025

N° 36

COMMUNE DE MARSALES

JUILLET / AOÛT / SEPTEMBRE

Chères Marsalésiennes, chers Marsalésiens, chers administrés, chers amis,

En ce début d'été, nous appréhendons avec une certaine inquiétude la saison estivale qui s'annonce. Des événements naturels ont clos le printemps par des orages, des vents, des pluies et des chutes de grêle particulièrement violents. La situation générale de notre pays et du monde qui nous entoure n'ont rien pour nous rassurer : conflits sociaux et politiques, crises économique et financière, guerre dans des contrées autrefois lointaines mais aujourd'hui à nos portes avec la mondialisation. Face à ce chaos qui nous est promis, l'espoir réside dans la mobilisation de nos forces. A notre niveau, nous détenons des capacités insoupçonnées de résilience. La solidarité et l'esprit d'entraide qui se sont manifestés lors des événements climatiques récents ayant touché notre commune en attestent. Demeurons donc positifs et affrontons avec optimisme l'été 2025.

Bon été à tous !

Citations : "L'été, la nuit, les bruits sont en fête

EVENEMENTS METEOROLOGIQUES

La commune de Marsalès, comme celles qui l'entourent, a affronté un épisode météorologique difficile avec des dégâts matériels graves et des traumatismes psychologiques pour les victimes. Nous aurons une pensée pour cette famille de Lavalade dont le logis a été détruit par un incendie en quelques minutes. Nous lui souhaitons tout le courage possible et invitons ceux qui voudraient les aider à participer à une cagnotte en ligne sur Facebook.

Pour notre part, nous avons connu de nombreuses coupures d'électricité dès le vendredi 13 à 23H20 (date qui confirme sa réputation de porte malheur !). La panne a perduré pour certains jusqu'au lundi suivant après-midi. Je tiens à tous vous remercier pour votre patience. Sachez que le pilotage des réparations entre ENEDIS et nos services n'a pas été simple. La technologie n'a pas réponse à tout !

Ces intempéries nous rappellent, une fois encore, la nécessité pour les propriétaires de bois d'élaguer, de couper les arbres morts et de stabiliser les cordes qui bordent nos routes et chemins. Projetés sur la chaussée, tous ces éléments peuvent provoquer des accidents.

Je remercie l'équipe municipale et les particuliers qui ont procédé au dégagement rapide des voies de communication. Tous bénévoles, leur engagement fait plaisir et doit être salué. Quelques arbres et branchages obstruent encore certains de nos chemins de randonnée. Nous allons nous efforcer de les dégager le plus rapidement possible.

A peine avais-je fini d'écrire ces lignes qu'un nouvel incident climatique venait frapper notre commune. Des vents violents et de la grêle provoquaient de nouvelles coupures de courant. Restons donc vigilants car ces événements pourraient malheureusement se multiplier dans les prochains mois.

CANICULE

Nous vivons une période de canicule, est ce qu'elle va durer ? Dans ce cadre, pour ceux qui le souhaitent, il est possible de s'inscrire à la mairie. Cette inscription est faite pour protéger la population des impacts sanitaires liés aux vagues de chaleur. Il permet d'identifier les personnes fragiles. Ce registre permet l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur.

Ci-dessous, vous avez une information de CASSIOPEA : **«Prévention canicule»** : du **1er juin au 31 août 2025**, en partenariat avec **l'Union Départementale des Maires de la Dordogne** Cassiopea propose **gratuitement*** son service de téléassistance aux personnes âgées et/ou en situation de handicap les plus fragiles. Pour toute information complémentaire sur cette action de santé publique, vous pouvez nous contacter au **05 53 53 54 54** ou par email : tele.assistance@cassiopea.fr.

MAGAZINE BASTIDES & VOUS de la CCBDP LALINDE

Ce magazine vous était distribué dans vos boîtes aux lettres auparavant. Par un souci d'économie il nous est demandé de le mettre à disposition de nos administrés. Ce magazine est disponible à la Mairie.

DENTISTE

Nous avons appris que le Docteur ROLLET, arrêterait son activité fin septembre 2025. Au nom de la commune de MARSALES, je tenais vivement à le remercier. Bonne nouvelle, au mois d'octobre, un nouveau dentiste prendrait ses fonctions à CAPDROT. Nous vous donnerons plus de précisions au mois d'Octobre.

RAPPEL FIBRE

A peine 45% des usagers des réseaux de télécommunication de Dordogne ont fait jusqu'à présent installer la fibre et souscrit un abonnement chez un opérateur. Ce désintérêt, dû probablement à la continuité de service assuré par le réseau cuivre traditionnel, pourrait rapidement s'avérer dommageable. En effet, ce dernier va progressivement tomber en désuétude, sa maintenance sera allégée et sa suppression inévitable. Aussi, tant que son installation est gratuite, nous vous incitons à profiter de la disponibilité des opérateurs et à franchir le pas. N'hésitez pas à faire jouer la concurrence, comparez les offres ; forts de l'expérience de ceux de vos voisins qui sont déjà abonnés, contactez l'opérateur de votre choix. Celui-ci interviendra rapidement, en dehors des embouteillages que pourraient provoquer l'annonce de la fermeture du réseau cuivre.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

Chaque année, plus de 170 000 élèves s'inscrivent pour bénéficier d'un service de transport scolaire. La Région Nouvelle-Aquitaine finance près de 90 % du coût des transports scolaires, soit une prise en charge moyenne de 1000 euros par élève sur le territoire.

En CAR ou en TER, la Région transporte, jusqu'à leur établissement scolaire, les élèves quel que soit leur régime (externe, demi-pensionnaire, interne), résidant en région Nouvelle-Aquitaine et qui répondent aux conditions suivantes. Scolarisés de la maternelle à la fin des études secondaires (niveau BAC).

- Inscrits dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'État, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.
- Dans le respect de la sectorisation (carte scolaire) applicable à leur commune de résidence (sauf cas de dérogation validée par le Règlement des Transports Scolaires).
- Sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire (un aller-retour par semaine pour les élèves internes).

Pour le secteur de BELVES : SIVOM de BELVES, Place de la Liberté 24170 BELVES, Tél.05.53.59.45.23
mail : transportscolaire.belves@orange.fr

Vous avez également le site : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

REGLEMENTATION SUR LE DEBROUSSAILLAGE

Le temps pluvieux a profité à la végétation et avec la possible canicule que nous annoncent certains, il convient d'anticiper. Aussi, quel que soit la situation de votre terrain, et l'éventuelle obligation légale de débroussaillage auquel il pourrait être soumis, il vous est vivement recommandé de débroussailler pour diminuer les risques d'incendie

En zone rurale, vous êtes concerné par l'obligation de débroussaillage si vous êtes propriétaire d'une construction, d'un chantier ou d'une installation.

Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à **moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt**. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **50 mètres**. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), le débroussaillage doit être fait autour de votre habitation sur une profondeur de **10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Si l'opération de débroussaillage s'étend au-delà des limites de votre propriété, vous devez informer par tout moyen le propriétaire du terrain voisin que l'opération de débroussaillage va aussi concerner son terrain. Vous devez lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour procéder à cette opération. L'autorisation doit être donnée dans le délai d'un mois. Toutefois, vous devez lui rappeler que, tant qu'il ne vous donne pas cette autorisation, cette opération de débroussaillage demeure à sa charge.

FRANCE SERVICES

Le service public près de chez vous 36 Boulevard de Stalingrad, 24150 Lalinde, 05.53.73.56.22. franceservices@ccbdp.fr

Nos horaires d'ouverture au public : Lundi : 14h – 17h ; Mardi – mercredi – jeudi : 9h – 12h / 14h– 17h

Vendredi : 9h – 12h / 14h - 16h30 ateliers informatiques et numériques gratuits. Cours uniquement sur rendez - vous, sur les communes du Buisson de Cadouin, au CIAS, le 2ème et 4ème mardi après-midi, de Beaumontois en Périgord, à la mairie, le 2ème et 4ème mercredi matin.

PERMANENCES ESTIVALES DE LA MAIRIE

Informations permanences Mairie : *La Mairie sera fermée du 01/08 au 17/08/2025. Reprise le mardi 19/08/25.*

Pour toutes urgences appeler : M.PRETRE : 06.85.69.65.80 / M.BRUSAMOLIN : 06.83.87.39.38

M.GENESTE Julien 06.73.87.18.47 / M.LEFEBVRE Bruno 06.11.84.47.61

Contacts : Mairie, téléphone : 05.53.22.65.86 / Mail.... : marsalesmairie@wanadoo.fr